



SEANCE DE LA COMMISSION LOCALE DE
L'EAU DU SAGE BAIE DE LANNION
DU 7 juillet 2022

Avis de la Commission Locale de l'Eau

Projet d'arrêté inter-préfectoral définissant le programme d'actions volontaires visant à diminuer les flux de nitrates et les risques de fuite d'azote contribuant à la prolifération des algues vertes des baies de la Lieue de Grève et du Douron

Décision CLE n°09-2022

Le 7 juillet 2022, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Baie de Lannion s'est réunie dans les locaux de Lannion-Trégor Communauté.

Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des établissements publics locaux (23 membres)

Etaient présents :

Monsieur Jean-Marc Puchois, Conseil départemental du Finistère
Madame Annie Bras-Denis, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Paul Le Bihan, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Yann Kergoat, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Éric Le Creurer, Lannion-Trégor Communauté
Madame Bénédicte Boiron, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Hervé Guélou, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Jean-Yves Le Corre, Syndicat mixte Goas Koll – Traou Long
Monsieur François Le Marrec, Guingamp Paimpol Agglomération
Monsieur Guy Pennec, Morlaix communauté
Monsieur Hervé Tilly, PNR Armorique

Membres représentés :

Monsieur Joël Le Jeune, Lannion-Trégor Communauté *ayant donné pouvoir à Monsieur Yann Kergoat*
Madame Marie-Annick Guillou, Conseil départemental des Côtes d'Armor *ayant donné pouvoir à Monsieur Le Creurer*
Monsieur Jean-Pierre Giuntini, Guingamp Paimpol Agglomération *ayant donné pouvoir à Madame Bras-Denis*
Monsieur Gervais Egault, Lannion-Trégor Communauté *ayant donné pouvoir à Madame Bénédicte Boiron*
Monsieur Yvon Le Creff, Lannion-Trégor Communauté *ayant donné pouvoir à Monsieur Guy Pennec*

Membres excusés :

Monsieur André Coent, Lannion-Trégor Communauté
Madame Virginie Doyen, Guingamp Paimpol Agglomération
Madame Gaby Cadiou, Conseil régional de Bretagne
Représentant non désigné, Conseil départemental des Côtes d'Armor
Monsieur Rémi Guillou, Guingamp Paimpol Agglomération

Monsieur Gérard Quilin Syndicat département d'alimentation en eau potable des Côtes d'Armor SDAEP

Représentant non désigné, Commission Locale de l'Eau du SAGE Léon-Trégor

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées (13 membres)

Etaient présents :

Monsieur Erwan Daniel, Chambre d'agriculture

Monsieur Yves-Marie Le Lay, Association Côtes d'Armor Nature Environnement

Madame Edwige Kerboriou, Chambre d'agriculture

Monsieur Jean-Pierre Jacob, Chambre d'agriculture

Monsieur Jean-Luc Pichon, Fédération des Côtes d'Armor pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Monsieur Jean Acquere, Association Lannion Canoë-Kayak, représentant les usagers des rivières

Madame Lechenne, Association Consommation, logement et cadre de vie (CLCV) Lannion-Trégor Goëlo

Membres représentés :

Monsieur Jean-François Jeandet, Association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Léguer AAPPMA du Léguer *ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc Pichon*

Membres excusés :

Monsieur Patrice Desclaud, Association Eau et Rivières de Bretagne

Monsieur Michel Le Guen, Association des propriétaires riverains des Moulins de Bretagne

Monsieur Arnaud Stephan, Comité Local des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Paimpol-Lannion

Représentant, Centre d'Etudes pour un Développement Agricole Plus Autonome (CEDAPA) et Groupement des Agriculteurs Biologiques des Côtes d'Armor (GAB)

Représentant non désigné, Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (8 membres)

Etait présent :

Monsieur Bruno Lebreton Mission InterService sur l'Eau et la Nature des Côtes d'Armor

Membres excusés :

Monsieur le Préfet Coordinateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant (DREAL Centre)

Monsieur le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Bretagne ou son représentant (DREAL Bretagne)

Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor ou son représentant

Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes d'Armor ou son représentant

Monsieur le Chef de la mission interservice sur l'eau et de la nature du Finistère ou son représentant

Monsieur Pierre Prod'homme Agence de l'eau Loire-Bretagne

Madame le Directeur régional de l'Office français pour la biodiversité ou son représentant

19 membres et 6 membres représentés étaient présents sur 44 membres au total.

Monsieur Lebreton, chef de la Mission InterService sur l'Eau et la Nature des Côtes d'Armor ne participait pas au vote.

Exposé :

Le projet d'arrêté inter-préfectoral définissant le programme d'actions volontaires visant à diminuer les flux de nitrates et les risques de fuite d'azote contribuant à la prolifération des algues vertes des baies de la Lieue de Grève et du Douron est soumis à consultation jusqu'au 2 août 2022.

Le programme d'actions est mis en œuvre pour une durée de trois ans, à partir de la campagne culturale 2022-2023. L'évaluation finale est programmée à l'issue de trois campagnes culturales complètes. Le respect des engagements dans le programme d'actions sera évalué de manière individuelle. Suite à l'analyse de l'atteinte des objectifs individuels après trois campagnes de mise en œuvre du programme d'action, il sera déterminé les exploitations qui seront soumises au volet réglementaire pour les mesures dont les objectifs n'ont pas été atteints.

L'objectif de ce projet est de garantir que toutes les mesures sont mises en œuvre pour viser une réduction des flux d'azote d'origine agricole compatible avec les objectifs de réduction des flux d'azote arrivant à la baie en 2027

Ces mesures sont articulées au travers de quatre axes :

- la réduction des fuites d'azote sous les parcelles agricoles par des mesures agronomiques ;
- l'amélioration de la couverture des sols ;
- l'amélioration de la gestion des cultures, et notamment des prairies ;
- la protection des zones humides et des cours d'eau visant à améliorer le pouvoir épuratoire des milieux.

Une présentation de ce projet a été organisée en réunion InterCLE SAGE Baie de Lannion – SAGE Léon-Trégor le 8 juin dernier à Locquirec.

Le projet d'arrêté se décline en 12 articles et 5 annexes.

Au regard du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) Baie de Lannion approuvé le 11 juin 2018,

Au regard de la réunion de présentation du projet d'arrêté ZSCE Lieue de Grève/Douron et du contrat territorial BV Lieue de Grève et Douron en InterCLE le 8 juin dernier,

La Commission Locale de l'Eau salue le travail mené par les services de l'Etat du Finistère et des Côtes d'Armor pour élaborer un projet d'arrêté ZSCE conjoint sur les bassins versants de la Lieue de Grève et du Douron, permettant ainsi la cohérence des actions envisagées pour éradiquer le phénomène de prolifération des algues vertes qui classe en état médiocre la masse d'eau littorale Baie de Lannion (FRGC10).

Le SAGE Baie de Lannion fixe un objectif d'éradication du phénomène de prolifération des algues vertes d'ici 2027.

Le projet d'arrêté ZSCE en consultation ainsi que le contrat territorial sur les bassins versants de la Lieue de Grève et du Douron sont en cohérence avec les grandes orientations fixées dans le SAGE à savoir :

- le renforcement du volet préventif
- le maintien du volet curatif
- le développement des nouveaux outils au regard du bilan du 1^{er} plan de lutte contre les algues vertes en œuvre au moment de l'approbation du SAGE et du 2^{ème} plan.

Cependant, la Commission Locale de l'Eau réaffirme la nécessité de maintenir la dynamique collective sur les bassins versants de la Lieue de Grève et du Douron telle que celle des plans de lutte précédents.

Pour encourager la grande majorité des agriculteurs, il paraît indispensable de poursuivre :

- les actions d'accompagnements technico-économiques et de formations ;
- le maintien et le développement d'outils financiers (boucle vertueuse, MAEC) pour encourager les agriculteurs à s'engager dans les transitions et éviter le passage en phase réglementaire ;
- les réflexions pour la mise en œuvre dans les plus brefs délais d'une stratégie foncière permettant l'évolution des systèmes vers des systèmes à faibles fuites d'azote, le regroupement parcellaire et les nouvelles installations ;
- l'adoption d'une approche intégrée impliquant davantage les filières. La petite taille des bassins versants et le nombre réduit d'agriculteurs ne permettent pas de mener seul ce changement. Il est attendu de la part de l'Etat une action particulière pour répondre aux enjeux de notre territoire.
- les actions de communication sur les évolutions déjà engagées depuis de nombreuses années par les agriculteurs.

La Commission Locale de l'Eau rappelle l'importance de bénéficier d'un appui scientifique pour traduire l'objectif d'atteinte du bon état de la masse d'eau littorale FRGC10 en terme de réduction de flux d'azote de printemps et d'été aux exutoires des cours d'eau contributeurs des bassins versants de la Lieue de Grève et du Douron.

La CLE considère que c'est en mobilisant l'ensemble de ces leviers (outils financiers, moyens humains pour l'accompagnement technique et individuel), que le territoire pourra reconquérir la qualité de la masse d'eau littorale Baie de Lannion. La CLE demande à ce que la mesure relative à la gestion des cultures en zones humides soit assouplie pour s'assurer d'une mobilisation de l'ensemble des agriculteurs.

Les objectifs de réduction des flux d'azote visés dans l'article 3/ *Objectifs généraux du programme d'action* doivent faire référence aux objectifs fixés dans le SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027 et le SAGE Baie de Lannion.

La zone d'application de chacune des mesures de l'article 4/ *Contenu du programme d'actions* doit être précisée.

La règle n°2 du SAGE Baie de Lannion visant la protection des zones humides en vigueur doit être prise en compte dans le tableau page 7, paragraphe 4.4/ *Protection des zones humides et des cours d'eau* en remplaçant le terme « talus » par « implantation de haies (à plat ou sur talus) ».

Avec ces réserves, la Commission Locale de l'Eau formule un avis globalement favorable au projet d'arrêté inter-préfectoral définissant le programme d'actions volontaires visant à diminuer les flux de nitrates et les risques de fuite d'azote contribuant à la prolifération des algues vertes des baies de la Lieue de Grève et du Douron.

Le décompte des voix est le suivant : 1 « contre » / 0 « abstention » / 24 « pour » sur 25 votants présents ou représentés.

Madame Annie Bras-Denis

Présidente de la CLE du SAGE Baie de Lannion

Vice-Présidente de Lannion-Trégor Communauté

